



Regul de charge exorbitante

Par **zabo32**, le **27/10/2009** à **10:32**

Bonjour,rnrnJ'ai quitté un appart en location T3 avec 2 places de parking depuis le 03/09/09. Je viens de recevoir le retour de ma caution, ou du moins ce qu'il en reste... En effet sur les 1200€ que j'avais donné au départ de ma location (01/07/2006) le gestionnaire du bien me retourne 190€ avec un détail des régul de charges sur 2006 2007 2008 et 2009 ainsi que des ordures ménagères 2007 2008 et 2009. Ok, mais si je calcule en tout avec les 58€/mois que je versai déjà j'arrive à un total de 1200€ à 1300€/an de charge !!! Pour un T3 ??? Sachant que la résidence est sans piscine, tennis, ascenseur et espace vert... Seuls quelques arbustes subsistent!!!rnrnQuelqu'un pourrait il me dire si sent ça pas l'arnaque ???rnrnMerci d'avance.rnYC

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **11:33**

[fluo]ADIL de Haute-Garonne[/fluo]rn4, rue Furgole 31000 TOULOUSErn05.61.22.46.22
standard ouvert de 8 h 30 à 17 hrnouverture bureauxrnlundi 13 h 17 hrnmardi au vendredi 9 h 17 h sans interruptionrnrnBonjour, contactez l'Association ADIL de Toulouse, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires, contactez les, ils vous aideront, cordialement.

Par **zabo32**, le **03/12/2009** à **11:18**

Bonjour,rnrnMerci pour vos conseils. J'ai contacté l'ADIL qui n'a eu comme réponse à me fournir que:rnrn"Si le bayeur vous a fourni le détail des charges avec la régul, vous ne pouvez rien faire de plus que payer, les charges étant prouvées... Il n'empêche qu'ils ont une

mauvaise gestion de la copropriété mais c'est commun..."rnSuper la France...rnBon
couragernZabo